



REGLEMENT DE LA GARDERIE ET DU PERISCOLAIRE

Mise à jour : septembre 2018

Modalité d'inscription au service Péri-scolaire

1 – Inscription

Le Service Péri-scolaire organise un service d'accueil sur les temps péri-scolaires pour les familles dont les enfants sont scolarisés dans l'école maternelle et élémentaire de l'Ecole Française des Seychelles. Les enfants sont accueillis de 7h00 à 17h00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et de 7h00 à 16h30 les vendredis en période scolaire. L'admission aux temps péri-scolaires nécessite une inscription préalable obligatoire.

L'encadrement et la surveillance des enfants pendant les Activités Péri-scolaires et les garderies sont assurés par des assistants d'éducation.

Tout le personnel intervenant sur les Activités Péri-scolaires est placé sous responsabilité de la Responsable de la Vie Scolaire et Extrascolaire et du Directeur de l'école Française.

A chaque période un registre de présences est tenu à jour.

➤ ACCUEIL DU MATIN (garderie) – A partir de 7h00.

Un temps d'accueil du matin est proposé tous les jours d'école de 7h00 à 8h00. Il est ouvert selon les besoins et n'est pas soumis à une fréquentation minimale.

➤ TEMPS APRES LA CLASSE (Activités péri-scolaires) – 14h30 à 16h00

La prise en charge des élèves est effective dès 14h30 tous les jours de la semaine. A partir de midi les mercredis en élémentaire et les vendredis en maternelle, en période scolaire.

Les animations et activités proposées seront différentes selon les périodes. Elles seront organisées autour de 4 grands espaces :

- ✓ Atelier « Expression artistique ».
- ✓ Atelier « jeux calmes et découverte ».
- ✓ Atelier « jeux de société »
- ✓ Atelier « 1,2,3 GO », le sport sous toutes ses formes, éveil corporel.

Transfert de responsabilité

Si l'enfant n'est pas inscrit aux Activités Péri-scolaires, la sortie après le temps scolaire est à 14h30 (Sauf les mercredis où les élémentaires terminent à midi et les vendredis où les maternelles terminent à midi) et se fait conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'école.

ATTENTION

Les enfants souhaitant aller directement à l'alliance française devront être adhérents et accompagnés d'un adulte.
CF. Règlement Intérieur de l'Alliance Française.

L'enfant inscrit aux Activités Péri-scolaires sera immédiatement pris en charge par un assistant d'éducation à la sortie de la classe et sera sous sa surveillance jusqu'à 16h00.

Le portail de l'école sera fermé pendant les Activités Péri-scolaires. La gardienne qui est affectée dans la loge a le rôle d'assurer la sécurité dans l'école, de gérer le registre de présence, d'assurer le lien parents-enfant.

➤ GARDERIE DU SOIR

A 16h00, fin des Activités Périscolaires :

Les enfants sont repris par leurs parents ou par une personne désignée dans la fiche d'inscription.

Seuls les parents qui auront stipulé que l'enfant est autorisé à quitter l'enceinte de l'école de façon autonome pourront le faire sous accord de la Responsable des Activités Périscolaires.

Si les parents ne peuvent pas récupérer leur(s) enfant(s) à 16h, ils seront pris en charge par la Garderie.

TARIFS ET FACTURATIONS

1 – Les tarifs

Ils sont fixés par délibération du Conseil de gestion et consultables sur le site internet de l'école :

- Forfait Activités Périscolaires (14h30 à 16h00) : **250 roupies par mois sur 10 mois.**
- Forfait Garderie du soir – 16h00 à 17h00 : **250 roupies par mois.**
- Forfait Garderie du matin – 7h00 à 8h00 : gratuit

2 – Modalités de paiement

PRÉPAIEMENT OBLIGATOIRE : prestations à régler, à l'avance, auprès du service de comptabilité de l'école au minimum une semaine avant la première activité du mois.

RAPPELS

- ✓ Vous devez impérativement nous transmettre le dossier complet au moins une semaine avant la première activité.
- ✓ Votre enfant doit être inscrit à l'école pour l'année scolaire en cours et sa présence aux activités et à la garderie est soumise à une inscription annuelle au service Périscolaire.
- ✓ Toute modification doit être impérativement signalée au secrétariat de l'école française (avec justificatifs).

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

1 - La fiche d'inscription signée.

2 - Le règlement des Activités Périscolaire et garderie scolaire signé.

3 - Le paiement du service Périscolaire.

CONTACTS - INFORMATIONS

Téléphone de 8h00 à 12h00 : +248 4 322 210

Site internet : <http://www.ecolefrancaiseseychelles.com>

Mail : secretariat@ecolefrancaiseseychelles.com

Courrier : **Ecole Française des Seychelles - Riverside – BP 478 – Victoria – Mahé - Seychelles**

Pour déposer votre dossier ou payer vos repas : secrétariat et/ou comptabilité de l'école française